



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Deuxième chambre des vacations

La demande d'avis introduite le 1^{er} juillet 2022 par la Ministre de la Communauté française de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'modifiant l'arrêté du Gouvernement de la communauté française du 30 août 2017 pris en application de l'article 111, § 2, 1^o, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études', portant le numéro 71.796/2/V du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 17 août 2022, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.